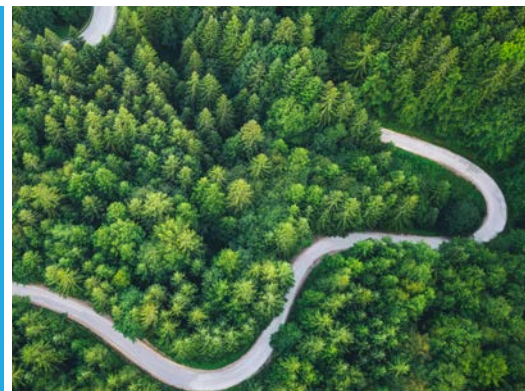


UNE OFFRE D'ÉPARGNE RESPONSABLE POUR DYNAMISER
VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

PORPHYRE VERT MAI 2022



Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 25 mai 2022.

Titre de créance vert émis par CACIB Financial Solutions et garanti par CACIB présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN: FR9348FS5335

Communication à caractère promotionnel

www.groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. Le nouveau support Porphyre Vert Mai 2022, titre de créance vert, 100% responsable, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique. Investir dans le titre Porphyre Vert Mai 2022 permet de soutenir l'association Cœur de Forêt qui lutte contre la déforestation due à l'agriculture de subsistance. En souscrivant au nouveau support Porphyre Vert Mai 2022, une donation de 0,20% du montant investi est effectuée par CACIB et Groupama à cette association.

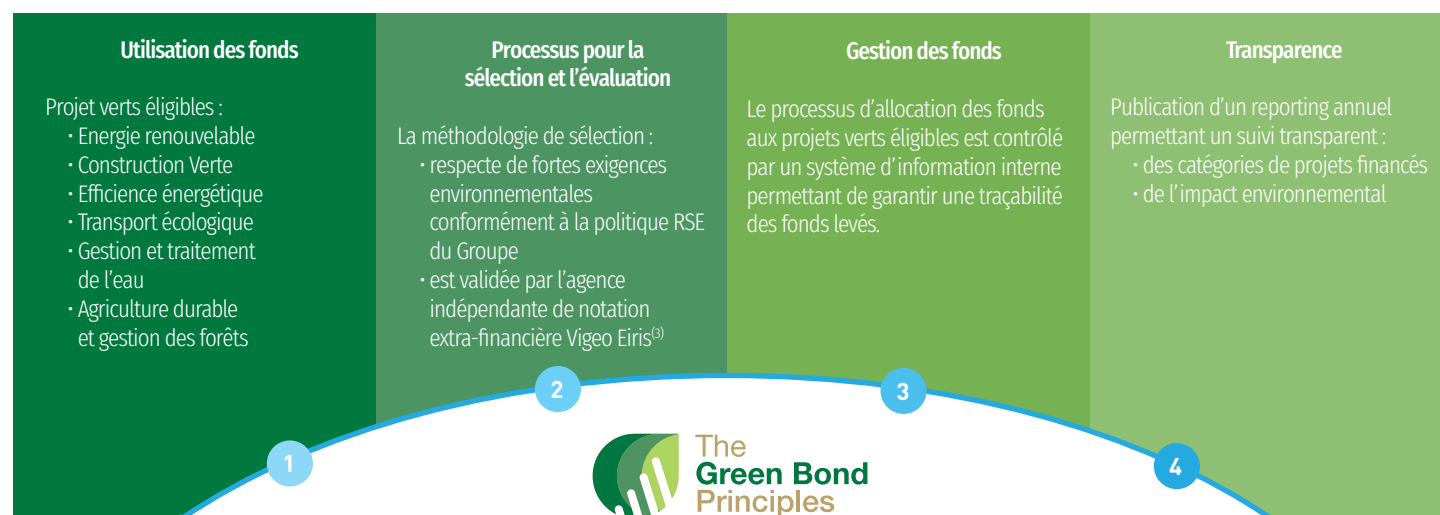
Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Groupama Modulation, Groupama Premium et du contrat de capitalisation Groupama Capitalisation.

⊙ Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?

- Il s'agit d'une obligation destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution. Dans le cadre de Porphyre Vert Mai 2022, il s'agit de CACIB Financial Solutions (l'Émetteur). Les projets sont sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par l'Émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations⁽¹⁾ sur :
 - l'utilisation et la gestion des fonds,
 - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - le reporting et la transparence.

⊙ Engagements et principes de Porphyre Vert Mai 2022

Porphyre Vert Mai 2022 respecte le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole⁽²⁾ et finance ou refinance exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif, contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie décarbonnée.



FOCUS SUR UN PROJET VERT ÉLIGIBLE



Ce projet se compose de 71 éoliennes en mer pour une puissance totale de ~500 MW.⁽⁴⁾

Les éoliennes seront localisées entre 13 et 22 km au large de Fécamp (Normandie), sur une surface globale de 67 km².

La production envisagée vise à couvrir l'équivalent de la consommation domestique en électricité de plus de 770 000 personnes, soit plus de 60% des habitants de Seine-Maritime.



Ce projet a été élu « Green Deal » en Europe de l'année 2020 par PFI (Project Finance International), agence spécialisée dans l'analyse des financements internationaux.

FOCUS SUR L'ASSOCIATION CŒUR DE FORÊT

L'association Cœur de Forêt⁽⁵⁾ est une association de loi 1901 française, créée en 2005, œuvrant depuis plus de 15 ans pour la préservation et la valorisation des forêts et de l'Humain :

- **Reboiser**, restaurer et préserver, par une gestion forestière durable, la biodiversité des écosystèmes forestiers.
- **Sensibiliser** les enfants et adultes à la préservation de leur patrimoine forestier et à ses usages.
- **Accompagner** et autonomiser les producteurs dans des systèmes de production agroforestiers.
- **Commercialiser** au profit des petits producteurs pour des échanges commerciaux équitables et transparents.

(1) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>.

(2) Le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole est disponible sur <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(3) Vigeo Eiris, l'un des acteurs leaders mondiaux de l'évaluation de la performance ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs, a publié en novembre 2018 une seconde opinion confirmant l'alignement du Green Bond Framework du Groupe avec les Green Bond Principles. Cette seconde opinion est disponible sur : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(4) La mise en service aura lieu en 2023. Plus d'informations sont disponibles sur <http://parc-eolien-en-mer-de-fecamp.fr/le-parc-eolien-en-mer/agenda-du-projet/>.

(5) Plus d'informations sur l'association Cœur de Forêt sont disponibles sur <https://www.coeurdeforet.com/>.

⊙ En quelques mots

Porphyre Vert Mai 2022 permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 6,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée si l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (MXFRSE5N) est stable ou en hausse en année 1 à 7, ou jusqu'à une baisse⁽⁴⁾ de l'indice de 20% en année 8, par rapport à son niveau initial. À défaut, un remboursement à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽⁴⁾ de l'indice n'excède pas 40% par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 8 ans⁽³⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital, en cas de baisse⁽⁴⁾ de l'indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial à l'échéance finale des 8 ans⁽³⁾. La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%, indice composé des 30 valeurs françaises cotées en bourse sélectionnées en fonction de leurs notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement. Il sert à financer ou à refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif et durable.

+ AVANTAGES

- ⊙ **Un gain de 6,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée :**
 - si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ de l'année 1 à 7.
 - si l'indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 20% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 8.
- ⊙ **Effet mémoire :** si les conditions de versement du gain de 6,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- ⊙ **Une échéance anticipée automatique** si le niveau de l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ de l'année 1 à 7.
- ⊙ **Un remboursement du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- INCONVÉNIENTS

- ⊙ **Un gain plafonné à 6,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'indice est supérieure.
- ⊙ **Le rendement de Porphyre Vert Mai 2022 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de - 40% et de - 20%.**
- ⊙ **L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.**

Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.
- ⊙ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- ⊙ **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- ⊙ **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie (rachat total ou décès) avant l'échéance finale ;
 - à l'échéance finale⁽³⁾, si à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

⊙ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base (le Prospectus de Base est accessible à l'adresse <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram>) dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁶⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- lors de toute sortie anticipée (rachat total ou décès) qui se fera aux conditions de marché.

- à l'échéance finale⁽³⁾, si l'indice, à la date d'observation finale⁽⁵⁾, est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie : L'investisseur supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de

la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des Titres émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (25 mai 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2022.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 18 juin 2030.

(4) La baisse de l'indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (25 mai 2022), et son niveau à la date d'observation finale (17 mai 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Les dates d'observation annuelle sont : 18 mai 2023 (année 1), 17 mai 2024 (année 2), 19 mai 2025 (année 3), 18 mai 2026 (année 4), 18 mai 2027 (année 5), 18 mai 2028 (année 6), 18 mai 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 17 mai 2030 (année 8).

(6) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 18 juin 2030, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

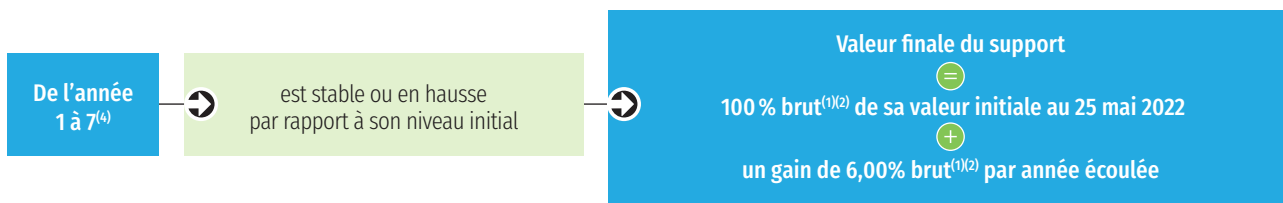
PORPHYRE VERT MAI 2022

⊙ Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% est observé à la date d'observation initiale (25 mai 2022).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 6,00% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

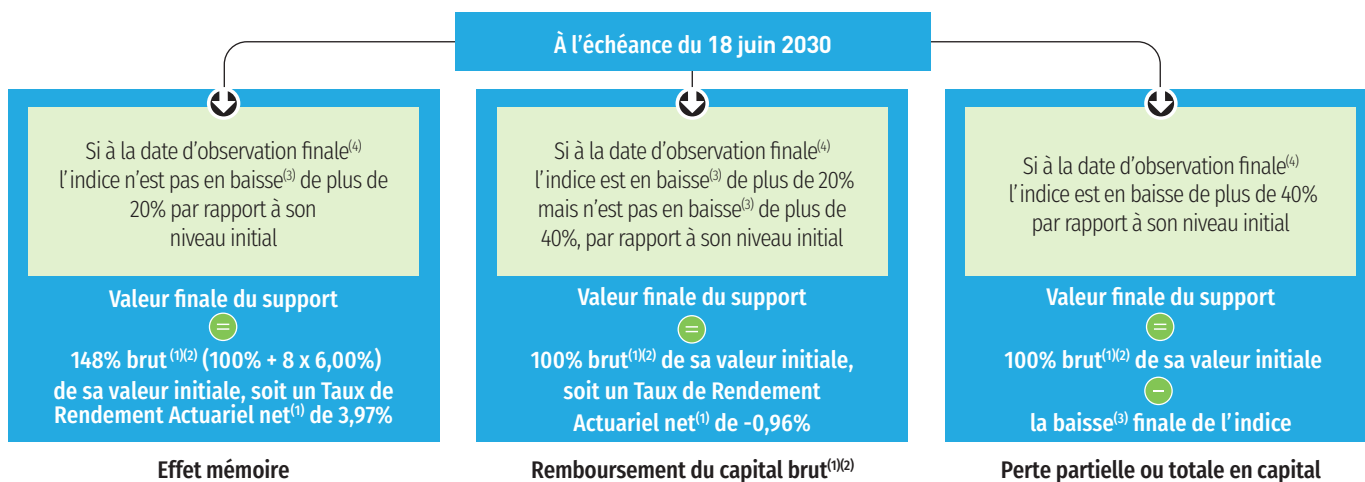
Porphyre Vert Mai 2022 prend fin par anticipation si l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 4,59% la 1^{ère} année ; 4,62% la 2^{ème} année ; 4,53% la 3^{ème} année ; 4,42% la 4^{ème} année ; 4,30% la 5^{ème} année ; 4,18% la 6^{ème} année et 4,07% la 7^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

Dans le cas où Porphyre Vert Mai 2022 atteint l'échéance des 8 ans, trois situations sont alors possibles.



⊙ Évolution de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (MXFRSE5N)

La performance de Porphyre Vert Mai 2022 est liée à l'évolution de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (ou indice MXFRSE5N).



Sources : CACIB et Bloomberg, 26 octobre 2021

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ

L'indice MXFRSE5N a été lancé le 27 avril 2020 à un niveau de 1391,53 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

(1), (2), (3), (4) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

L'indice est composé des 30 plus grandes valeurs françaises cotées en bourse sélectionnées en fonction de leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).

Toutes les entreprises impliquées dans de sévères controverses environnementales, sociales ou de gouvernance sont exclues de l'Indice. Celles ayant une implication à un certain niveau dans des activités sujettes à controverses (tels que l'armement, le nucléaire, l'alcool, le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, le charbon ou les huiles bitumineuses) sont également exclues de l'Indice.

Les 30 valeurs sont pondérées proportionnellement à la capitalisation boursière à flottant libre.

L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5% la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

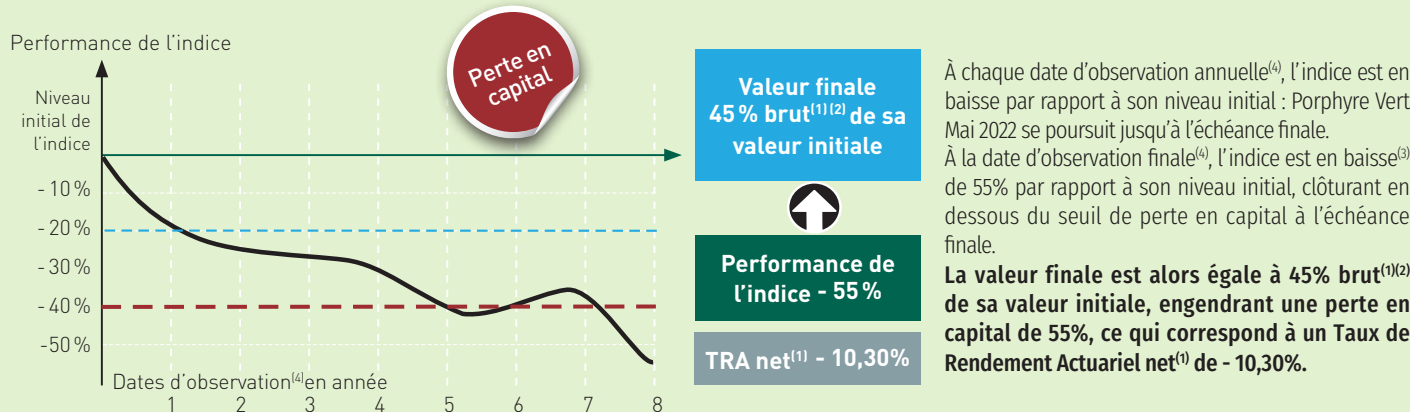
La consultation de l'indice est publique, sa cotation est quotidienne et consultable sur le site https://app2.msci.com/eqb/france_esg_30_div/indexperf/dailyperf.html.

Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légende : → Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain - - - Seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale
 — Performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% - - - Seuil de perte en capital à l'échéance finale

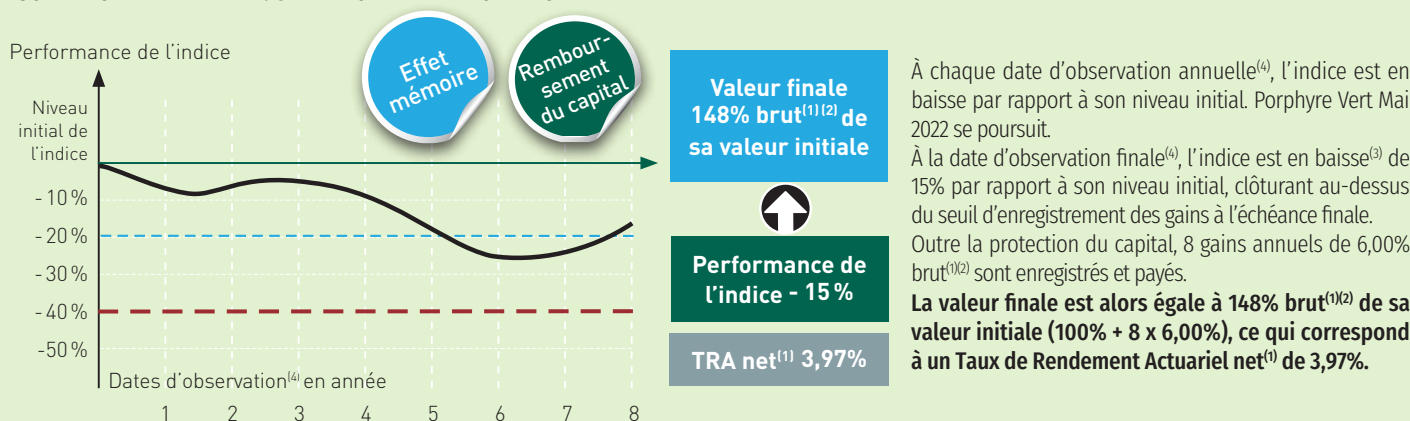
SCÉNARIO DÉFAVORABLE: UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -10,30%.

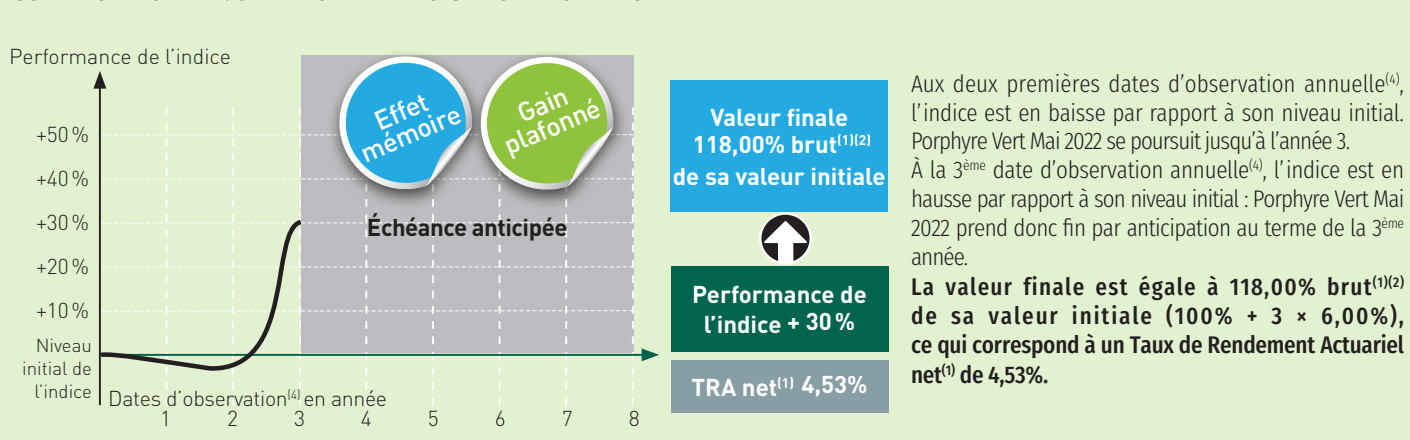
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale⁽⁴⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE: GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -2,93%.

SCÉNARIO FAVORABLE: GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Porphyre Vert Mai 2022 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,88%.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (25 mai 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2022.

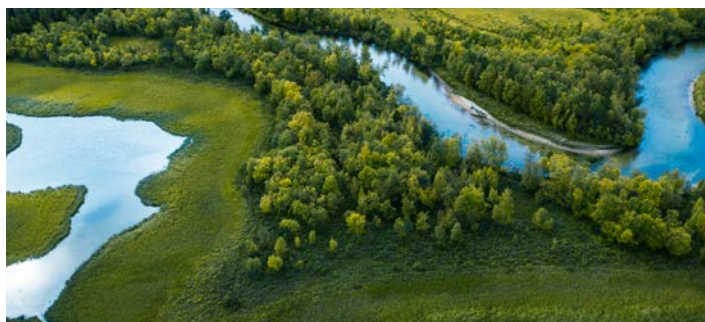
(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (25 mai 2022), et son niveau à la date d'observation finale (17 mai 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 18 mai 2023 (année 1), 17 mai 2024 (année 2), 19 mai 2025 (année 3), 18 mai 2026 (année 4), 18 mai 2027 (année 5), 18 mai 2028 (année 6), 18 mai 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 17 mai 2030 (année 8).

FICHE TECHNIQUE

- ⊙ **Instrument financier** : Titre de créance vert de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
- ⊙ **Garant de la formule** : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank («CACIB»). Notations en vigueur au 26 octobre 2021 : Moody's Aa3, Standard & Poor's A+, Fitch AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à CACIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
- ⊙ **Émetteur** : CACIB Financial Solutions, de droit français
- ⊙ **Titre de créance vert** : Un montant équivalent aux fonds levés par les titres Porphyre Vert Mai 2022 sera alloué aux prêts du Portefeuille Vert de CACIB qui financent des projets dont l'objectif est de favoriser la lutte contre le changement climatique et ainsi d'accompagner les transitions énergétique et écologique
- ⊙ **Code ISIN** : FR9348FS5335
- ⊙ **Devise** : EUR
- ⊙ **Sous-jacent** : Indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (code Bloomberg : MXFRSE5N Index ; code ISIN : GB00BMFH7421), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5%. Indice calculé et publié par MSCI, il est composé des 30 valeurs françaises cotées en bourse sélectionnées en fonction de leurs notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance). Ces 30 valeurs sont pondérées proportionnellement à la capitalisation boursière à flottant libre.
- ⊙ **Cotation** : Bourse de Luxembourg
- ⊙ **Valorisation** : Hebdomadaire (le vendredi)
- ⊙ **Double valorisation** : Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de l'émetteur et Garant de la formule.
- ⊙ **Marché secondaire** : Dans des conditions normales de marché, CACIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
- ⊙ **Commissions de distribution** : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par CACIB à l'assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription
- ⊙ **Montant maximum de l'émission** : 50 millions d'euros
- ⊙ **Valeur nominale** : 1000 euros
- ⊙ **Garantie du capital** : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale
- ⊙ **Période de commercialisation** : Du 1^{er} janvier au 30 avril 2022
- ⊙ **Prix de souscription** : Il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 7 janvier 2022 à 1 000 euros le 25 mai 2022
- ⊙ **Date d'émission du support** : 7 janvier 2022
- ⊙ **Date d'observation initiale du niveau de l'indice (en clôture)** : 25 mai 2022
- ⊙ **Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice (en clôture)** : 18 mai 2023, 17 mai 2024, 19 mai 2025, 18 mai 2026, 18 mai 2027, 18 mai 2028, 18 mai 2029
- ⊙ **Dates d'échéance anticipée** : 19 juin 2023, 18 juin 2024, 18 juin 2025, 18 juin 2026, 18 juin 2027, 19 juin 2028, 18 juin 2029
- ⊙ **Date d'observation finale du niveau de l'indice (en clôture)** : 17 mai 2030
- ⊙ **Date d'échéance finale** : 18 juin 2030
- ⊙ **Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée** : Porphyre Vert Mai 2022 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6,00% brut⁽¹⁾ par année écoulée si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- ⊙ **Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale** : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
 - 148% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial ;
 - ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si l'indice est en baisse de plus de 20% mais n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
 - ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.



(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

⊙ **Disponibilité de la documentation du support** : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« CACIB ») et ses filiales en date du 15 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses éventuels suppléments (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres) disponibles sur le site de la [Bourse du Luxembourg](https://www.bourse.lu) (<https://www.bourse.lu>). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. A la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71/CE, amendée par la Directive 2010/73/CE (la Directive Prospectus). Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé relatif aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives relatives aux Titres avant tout investissement dans le support. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants : [Prospectus de Base](https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=b926e750-351d-42ec-810b-b6b876a05073) (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=b926e750-351d-42ec-810b-b6b876a05073>), [Conditions Définitives](https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS5335.pdf) (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS5335.pdf>), [Document d'Information Clé](https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=c1594fac-70c6-4230-a404-1a3382daace4) (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=c1594fac-70c6-4230-a404-1a3382daace4>).

⊙ **Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation** : Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Le Document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

⊙ **Agrément** : CACIB est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

⊙ **Cadre d'investissement** : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

⊙ **Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) - ajustement ou substitution - échéance anticipée automatique**

du support : Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

⊙ **Restrictions générales de vente** : Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

⊙ **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CACIB n'assume aucune responsabilité à cet égard.

⊙ **Données de marchés** : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⊙ **Rachat total par CACIB ou dénouement anticipé du support** : Seule CACIB s'est engagée auprès de l'assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

⊙ **Avertissement relatif à l'indice** : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

⊙ **Conflits d'intérêts** : CACIB peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

⊙ **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** : Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

GÈREZ VOTRE CONTRAT DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT SUR GROUPAMA.FR

Consultez en temps réel :

- la valeur et le détail de votre contrat,
- la clause bénéficiaire,
- la répartition de votre épargne,
- l'historique des opérations.

Effectuez des opérations :

- des versements libres ou programmés,
- des arbitrages,
- des retraits partiels.

Suivez l'actualité des marchés pour :

- vous informer sur les OPCVM,
- simuler leur performance sur une période,
- comparer la performance de plusieurs fonds,
- créer des alertes e-mail sur des OPCVM.

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.

COORDONNÉES DE VOTRE CONSEILLER

Édition : Décembre 2021

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS
Paris APE : 6511Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris.

www.groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances et soumise à l'Autorité
de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest -
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Groupama
la vraie vie s'assure ici